Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 40 (1904)

Heft: 151

Vereinsnachrichten: Comité et avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMITÉ POUR 1916

Président:

MM. J. PERRIRAZ, rue du Panorama, 16,

téléph. 3. 52,

Vevey.

Vice-président:

Rod. MELLET, prof.

Lausanne.

Membres:

Paul DUTOIT, prof.

Lausanne.

Fréd. JACCARD, prof.,

Pully.

M. Moreillon, insp. forestier,

Montcherand.

Secrétaire et éditeur du Bulletin:

A. MAILLEFER, priv. doc., laboratoire de botanique, Palais de

Rumine, téléph. 25. 24.

Lausanne.

Archiviste-Biblioth.: H. LADOR, Palais de Rumine,

Lausanne.

Caissier:

A. RAVESSOUD, Banque Morel, Chavan-

Vérificateurs:

nes, Günther & Cie, rue du Lion-d'Or, Lausanne. MM. CORNU.

Vevey.

P. MURISIER,

Vevey.

L. MAYOR,

Grandvaux.

La Salle de lecture (Palais de Rumine) de la Société est ouverte aux membres le lundi soir de 5 à 7 h. et le mercredi de 2 à 4 h.

N. B. — Pour 1916, la cotisation a été fixée exceptionnellement à 5 francs (4 francs pour les membres forains).

AVIS

I. Les personnes qui désirent publier des travaux dans le Bulletin sont priées de tenir compte des observations suivantes:

1º Tout manuscrit doit être adressé, en copie lisible, à l'éditeur du Bulletin et ceci avant le 1er février pour l'insertion dans le Bulletin de mars; avant le 1er mai pour le Bulletin de iuin; avant le 1er août pour celui de septembre; avant le 1er novembre pour celui de décembre. Passé ces dates. les travaux seront insérés dans le Bulletin suivant. Le manuscrit doit contenir l'adresse de l'auteur, l'indication du nembre d'exemplaires qu'il désire comme tirage à part, et celle du nombre de planches ou tableaux hors texte qui accompagnent le mémoire. Les épreuves en retour doivent également être retournées à l'éditeur.

2º Il ne sera fait de tirage à part d'un travail que sur la demande expresse de l'auteur.

3º Les tirages d'auteurs sont remis après le tirage pour le Bulletin, sans nouvelle mise en pages et avec la même pagination, après enlèvement du texte qui précède et du texte qui suit.

Tous les changements demandés pour les tirages à part sont à la charge des auteurs.

 Θ

Pour la rectification des adresses qui ne seraient pas exactes, on est prié de s'adresser au secrétaire de la Soc. Vaud. des Sc. Nat., Palais de Rumine, Lausanne.